

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Pronostics Coupe du Monde 2026 »

Monkey Place — Bar à cocktails & Restaurant — La Roche-sur-Yon

Article 1 — Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par la société **SOCIÉTÉ HÔTELIÈRE LAFAYETTE**, SAS au capital social de 195 000 euros, dont le siège social est situé 117 boulevard Aristide Briand, 85000 La Roche-sur-Yon (France), immatriculée sous le numéro SIRET 384 305 579 00011 (TVA intracommunautaire FR66384305579), exploitant l'établissement « Monkey Place », bar à cocktails et restaurant situé à la même adresse - téléphone : 02 51 06 94 26 ; courriel : monkeyplace85@gmail.com (ci-après « l'Organisateur »). L'Organisateur organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Pronostics Coupe du Monde 2026 » (ci-après « le Jeu »).

Article 2 — Objet du Jeu

Le Jeu se déroule à l'occasion de la diffusion de l'intégralité de la Coupe du Monde de football 2026 sur écran au Monkey Place, du 11 juin au 19 juillet 2026. Il consiste à pronostiquer les deux équipes finalistes, le score de la finale et l'équipe championne du monde. La participation est possible exclusivement sur place, après consommation, via le QR code présent sur flyer disposé sur les tables.

Article 3 — Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans révolus), cliente de l'établissement, présente sur place au Monkey Place et y ayant effectué une consommation, à l'exception des membres du personnel de l'Organisateur ainsi que de leur famille proche. La participation est personnelle et limitée à cinq (5) participations par personne pendant toute la durée du Jeu. Toute participation incomplète, erronée, frauduleuse ou non conforme au présent règlement sera considérée comme nulle.

Article 4 — Durée du Jeu

Le Jeu est ouvert du **jeudi 11 juin 2026 à 21h00** au **lundi 13 juillet 2026 à 20h00** (heure française), soit avant le coup d'envoi de la première demi-finale. Toute participation enregistrée en dehors de cette période ne pourra pas être prise en compte.

Article 5 — Modalités de participation

Pour participer, le participant complète le formulaire en ligne en renseignant ses coordonnées (nom, prénom, e-mail, téléphone facultatif) ainsi que ses pronostics : la 1ère équipe finaliste, la 2ème équipe finaliste, le score de la finale (temps réglementaire), l'équipe championne du monde, et la question subsidiaire (le meilleur buteur de la compétition). La participation est entièrement gratuite et sans obligation d'achat.

Article 6 — Désignation du gagnant

Le gagnant est le participant ayant obtenu le plus grand nombre de pronostics exacts, appréciés au regard des résultats officiels de la Coupe du Monde 2026 (temps réglementaire, hors prolongations et tirs au but). En cas d'égalité, les participants sont départagés par la question subsidiaire : est déclaré gagnant le participant ayant correctement désigné le meilleur buteur de la compétition (Soulier d'Or), tel qu'établi par les statistiques officielles de la Coupe du Monde 2026. Si une égalité subsistait, le gagnant serait désigné par tirage au sort parmi les ex æquo.

Article 7 — Dotation (lot)

Le Jeu est doté d'un lot unique : **un baby-foot**, d'une valeur commerciale indicative comprise entre 300€ et 800€ TTC (selon le modèle retenu). Le lot ne peut être ni échangé, ni repris, ni faire l'objet d'une contrepartie financière, totale ou partielle. L'Organisateur se réserve le droit de remplacer le lot par un lot de valeur équivalente en cas d'indisponibilité indépendante de sa volonté.

Article 8 — Annonce et remise du lot

Le gagnant sera informé par e-mail, à l'adresse communiquée lors de sa participation, dans un délai de 24 heures après la finale du 19 juillet 2026. Le lot sera à retirer au Monkey Place (117 boulevard Aristide Briand, 85000 La Roche-sur-Yon) dans un délai de 30 jours à compter de la notification. Le retrait et le transport du baby-foot sont à la charge du gagnant. Sans réponse du gagnant à l'issue de ce délai, l'Organisateur pourra réattribuer ou conserver le lot, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée.

Article 9 — Données personnelles (RGPD)

Les données collectées (nom, prénom, e-mail, téléphone) sont traitées par l'Organisateur, responsable de traitement, pour la gestion du Jeu, le contact du gagnant et, sous réserve du consentement du participant, l'envoi de ses actualités et offres promotionnelles. Elles sont conservées jusqu'à 3 mois après la fin du Jeu pour la gestion du concours, et jusqu'au retrait du consentement pour les communications commerciales. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés », chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de retrait de son consentement, en écrivant à monkeyplace85@gmail.com. Chaque participant peut également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 10 — Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet, du formulaire en ligne, ou de toute cause indépendante de sa volonté affectant le bon déroulement du Jeu. L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le Jeu en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée. Le présent Jeu n'est ni organisé, ni parrainé, ni soutenu par la FIFA, par Google, ni par aucun autre tiers.

Article 11 — Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Celui-ci est disponible gratuitement pendant toute la durée du Jeu, sur simple demande auprès de l'Organisateur.

Article 12 — Litiges et droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige relatif à son interprétation ou à son application qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera soumis aux tribunaux français compétents.

Fait à La Roche-sur-Yon, le **jeudi 11 juin 2026**.

L'Organisateur — Monkey Place